

## Règlement de la course pédestre nature : « Trail de Beauvais 9<sup>ème</sup> édition »

L'association de Course à Pied et Sports Athlétiques du Beauvaisis (ACA Beauvais), représentée par son président, est l'organisateur du Trail de Beauvais 9<sup>ème</sup> édition.

Cette manifestation est inscrite au calendrier officiel de la Fédération Française d'Athlétisme dans la catégorie « Courses Hors Stades ». Elle se déroulera le dimanche 6 mai 2018 à Beauvais à la base nautique du plan d'eau du Canada mise à disposition par la Ville de Beauvais pour l'occasion.

### Trois épreuves sont organisées

- Une course nature de 6 km autour du plan d'eau du Canada et dans le « bois Brûlé ».
- Une course nature de 17 km autour du plan d'eau du Canada, dans le « bois Brûlé » et en forêt domaniale « bois du Parc Saint-Quentin ».
- Un trail court de 26 km autour du plan d'eau du Canada, dans le « bois Brûlé » et en forêt domaniale « bois du Parc Saint-Quentin ».

L'organisateur a obtenu l'autorisation des municipalités de Beauvais, du Mont Saint-Adrien et de Coincourt pour le passage des coureurs sur leur territoire ainsi que de l'Office National des Forêts avec qui il a signé une convention pour le passage dans le Bois Brûlé et dans le Bois du parc Saint-Quentin, l'ONF ayant ces forêts en gestion.

Ces épreuves sont ouvertes aux hommes et femmes, licenciés et non licenciés, avec autorisation parentale pour les mineurs.

- A partir de cadet (né en 2002 et avant) pour le 6 km
- A partir de junior (né en 2000 et avant) pour le 17 km
- A partir d'espoir (né en 1998 et avant) pour le 26 km.

Les participants à cette manifestation devront obligatoirement être titulaires d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition ou d'une des licences suivantes en cours de validité :

- Aux licenciés FFA, FFTRI, Pass-Running, joindre une photocopie de la licence en cours de validité.
- Aux licenciés FSCS, FSGT, UNSS, UGSEL, UFOLEP, portant la mention running en cours de validité.

⇒ **Aucune licence d'autres disciplines ne peut servir à l'inscription.**

### Départ/arrivée

Départ simultané pour les trois courses à 9h15 au plan d'eau au Canada sur la pelouse à côté du terrain de boules.

Un départ anticipé sera donné pour l'équipe de « Pompiers Raid Aventure » avec les « Joëllettes ».

L'arrivée des trois courses se fait sur le parking devant la base nautique, le-dit parking aura été neutralisé par le personnel du plan d'eau et interdit au stationnement depuis l'ouverture le matin du 6 mai.

### Stationnement

Le stationnement des véhicules se fera sur les parkings publics de l'autre côté de la rue de la Mie au Roy. Des signaleurs seront présents dès l'ouverture du plan d'eau pour en interdire l'accès et diriger les véhicules vers les parking publics.

Tout stationnement aux alentours du plan d'eau sur la rue de la Mie au Roy hors parking est strictement interdit.

### Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes dès la parution du calendrier officiel des courses hors stades de la Fédération Française d'Athlétisme et peuvent se faire :

- soit par Internet sur le site <https://adeorun.com/> jusqu'au 4 mai 2018,
- soit par courrier à l'adresse du club :  
ACA BEAUVAIS 8 RUE BOSSUET 60000 BEAUVAIS jusqu'au 3 mai 2018,
- soit sur place au du Plan d'eau du Canada le dimanche matin 6 mai 2018 de 8 heures à 9 heures.

Les droits d'inscriptions sont de :

- 10 € pour le 6 km
- 14 € pour le 17 km
- 16 € pour le 26 km

Les frais d'inscription par Internet s'élèvent de 0,99 à 1,14 € demandés par « ADEORUN »

Les droits d'inscriptions de toutes les courses sont majorés de 2 € le dimanche matin.

Lors de l'inscription, tout dossier incomplet sera refusé, joindre obligatoirement le certificat médical ou la licence (ou photocopie), le règlement de l'inscription.

Pour les inscriptions par Internet, le certificat médical ou la licence pourront être fournis lors du retrait des dossards.

### **Retrait des dossards**

Retrait des dossards au magasin les foulées le samedi 5 mai 2018 de 14 heures à 17 heures et au plan d'eau Canada le dimanche matin 6 mai 2018 de 8 heures à 9 heures.

### **Chronométrage**

Le chronométrage est assuré par un système à puce électronique fixé sur le dossard de type DAG System .

Pour garantir la bonne tenue des résultats : les coureurs doivent poser le pied sur la ligne d'arrivée et/ou se faire badger.

### **Dossards**

Il est rappelé que les coureurs sans dossard ne doivent pas passer la ligne d'arrivée et en aucun cas gêner les autres coureurs durant la course et au passage de cette même ligne d'arrivée. Il est rappelé que le dossard est à fixer bien en évidence sur le torse (poitrine) pendant toute la durée de la course.

### **Récompenses**

Une récompense sera offerte aux 700 premiers participants lors de la remise du dossard ;

Une coupe ou un trophée sera remis aux 3 premiers de chaque catégorie de chaque course.

### **Les parcours**

Les parcours sont matérialisés par une signalétique au sol (plâtre), de la « rubalise » et des flèches « fluo » accrochées sur des piquets.

Deux ouvreurs en VTT se relaient en tête pour avertir de l'arrivée des premiers concurrents et leur ouvrir la route.

Un coureur-balai est chargé sur chaque distance de vérifier que tous les coureurs sont arrivés.

En cas d'abandon d'un concurrent, celui-ci doit remettre son dossard à un signaleur ou à un coureur-balai.

Des signaleurs sont disposés tout au long du parcours, soit sur route (titulaires du permis de conduire), soit sur chemins afin d'éviter des erreurs de parcours aux concurrents. Ils portent une chasuble orange avec inscription : « Organisation course » qui les identifie. Ils ont sur eux le numéro du responsable ADPC60 pour l'avertir de tout incident sur le parcours. Des signaleurs-aiguilleurs sont disposés à la bifurcation 17/26 km et à l'arrivée pour indiquer le chemin aux coureurs.

### **Annulation**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des coureurs et du public, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve, sans que les participants ne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

### **Le Respect**

Le dossard doit être placé sur le torse, visible tout au long de la course, et le rendre s'il le souhaite dans les bacs prévus à cet effet après la ligne d'arrivée. Dans un souci de respect de l'environnement, chaque coureur s'engage à ne rien laisser, ni jeter sur le parcours ainsi que sur les abords de celui-ci (parking, Bois, etc...) et à utiliser les poubelles mises à leur disposition.